

SEANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix-neuf novembre, à 20 Heures 30, les membres du conseil municipal, sous la présidence de M. BERTREL Jérémy, Maire, se sont réunis dans la salle la charmille, du fait de la pandémie de COVID, sur convocation qui leur a été adressée le 13 novembre 2020 conformément aux articles L.2121-10, L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Ms Jérémy BERTREL, Régine BREHIN, Mélinda BRUNEAU, Lucie CHARPENTIER, Béatrice de FARCY de PONTFARCY, Romain LETREGUILLY, Fanny MEIGNAN, Philippe OGER, Didier PICHOT, Carol-Anne SASSIER.

Etaient excusées : Jean-Paul BREHIN, Raphaël LAMY, Vanessa MENARD, Aurélien RICHARD, Christophe TINNIERE.

Secrétaire : M. Jean-Paul BREHIN

1 - RAPPORT 2020 SUR LA CLECT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport des travaux de la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) depuis sa création en 2004 à ce jour. Ce rapport fait état de toutes les décisions ayant eu pour effet de modifier le calcul du transfert de charges entre les commune et la communauté de communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le rapport de la CLECT tel qu'il a été présenté.

2 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide les modifications budgétaires suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
Total de la Décision modificative n° 3/2020		0	0
Pour mémoire budgets 2020		460 621.00	460 621.00
Pour mémoire décision modificative n°1 et 2/2020		18 756.00	18 756.00
Total Section de fonctionnement		479 377.00	479 377.00
SECTION D'INVESTISSEMENT			
2315/860	Installation matériel outillages /Voirie		+3 057.00
2313/981	Constructions /école		+3 030.00
020	Dépenses imprévues		-6 087.00
2188/930	Autres immobilisations /Acquisitions diverses		+ 600.00
2188/980	Autres immobilisations /Salle polyvalente		- 600.00
Total de la Décision modificative n° 3/2020		0	0
Pour mémoire budgets 2020		224 620.56	224 620.56
Pour mémoire décision modificative n°1/2020		15 271.67	15 271.67
Total Section d'investissement		239 892.23	239 892.23

3 - MISE A DISPOSITION DE Mme TRILLOT PAR LA COMMUNE DE ST CHARLES LA FORET

Monsieur le Maire expose que Fabienne TRILLOT, agent de la commune de St CHARLES, ne peut effectuer la totalité de ses heures de travail, compte tenu du contexte covid (elle travaille habituellement à la location des salles et de bungalows). Il est proposé de mettre à disposition cet agent à la commune d'ARQUENAY pour le remplacement de Sabrina pendant l'arrêt de Marlène).

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en ses dispositions des articles 61 à 63 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Charles-La-Forêt ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Saint-Charles-La-Forêt.

4- ANALYSE FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

Mme QUEMENER est venue présenter à Monsieur le Maire le bilan d'activité de la commune. Monsieur le Maire présente les documents d'analyse au conseil municipal.

5- SUJETS SUIVANT L'ACTUALITE EN COURS

Provision

Des locataires très indécis ont laissé une somme de loyers impayés conséquente. C'est pourquoi, il est proposé de provisionner la somme de 5000 € correspondants à la moitié de l'impayé sur le budget 2020. Le solde de la provision sera réalisé en 2021.

PLUi

Monsieur le Maire présente les différentes contributions déposées pour la commune d'Arquenay :

Aujourd'hui dépendant de la ferme de la Buffetière sur la parcelle A 358 il y a une étable assez délabrée et je souhaiterais qu'elle puisse être éventuellement aménagée en maison d'habitation. Cette étable ne fait pas partie d'un siège d'exploitation car celui-ci se situe sur la ferme de la Bougonnière . Il s'agirait d'une réhabilitation dans un futur plus ou moins proche.

👉 Avis favorable

Demande un changement de destination sur les parcelles du lieu-dit Jauniau possédant un hangar atelier 372-373-374-376 afin de faire une demande de construction d'un pavillon en réaménageant le hangar.

👉 Avis défavorable. Les bâtiments présents ne constituent pas des constructions agricoles en pierre présentant un aspect patrimonial. Changement de destination impossible.

Propriétaire de la parcelle B445 au lieu-dit La Picauderie. Changement de destination du bâtiment situé sur cette parcelle.

👉 Avis favorable

La haie bordant la parcelle C114 et C177 près du lieu-dit "la Touche" n'existe plus en partie, il reste seulement quelques arbres isolés et ne doit pas être considéré comme haie à protéger puisque la

cartographie est inexacte. En revanche une haie remarquable la haie NO de la parcelle C108 n'est pas répertoriée alors qu'elle le devrait.

Egalement je demande un changement de destination au lieu-dit le "petit Montformay" située au B8 et B9 ; ce changement de destination est prioritaire à celui déjà identifié (B14).

Les parcelles C91 et C1135 ne font pas partie de la zone UL étant propriétaire de ces 2 parcelles.

✚ Avis favorable

Je voudrais vous signaler que la haie sur la commune d'Arquenay qui borde les parcelles cadastrales D520, D521 et D1072 n'est pas à la bonne place sur le plan. La haie est en bordure des parcelles cadastrales D 1072, D487, D1024 et D1025. Veuillez faire la rectification et si besoin venir voir sur le terrain.

✚ Avis favorable

Sur la commune d'Arquenay, vous avez mis une zone humide sur la parcelle D806 et D803.

Je voudrais qu'elle soit retirée car il n'y a jamais d'eau à stagner sur le terrain et il y a un fossé d'1m50 qui entoure la parcelle.

✚ Avis défavorable. Il n'est pas possible de modifier les données des zones humides sur le plan de zonage.

Réduire la zone UL en intégrant à l'ouest de celle-ci une nouvelle zone 1AUH.

Apporter une rectification, car un terrain privé a été intégré dans une zone UL, alors qu'elle en est exclue.

Créer un nouvel emplacement réservé permettant l'aménagement d'une voie d'accès à la zone 1AUH de la rue de la Gare.

Créer un nouvel emplacement réservé permettant l'aménagement d'une voie d'accès à la zone UB de la rue des acacias.

Les cheminements doux ne sont pas bien définis ; ils ont été redessinés sur la carte annexée.

✚ Avis favorable

Identifier au lieu-dit la Grande Motte des changements de destination sur un siège en cours d'activité avec un agriculteur proche de la retraite. Parcelle D229,300,303,765,809,811 CAMPAS Paul Arquenay.

✚ Avis favorable

Arrachage d'une haie ce jour entre le lieu-dit Picauderie et la Grange

Conseil d'école

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des points abordés lors du conseil d'école en visioconférence :

- Règlement intérieur de l'école
- Election des représentants des parents d'élèves :
 - Mme Bréhin (Titulaire pour la classe maternelle) Mme MEUNIER (suppléante pour la classe maternelle)
 - Mme Campas (Suppléante pour la classe CE2-CM) M. LACOSTE (suppléant pour la classe CE2-CM)
 - Mme Guibert (Titulaire pour la classe CP-CE1)) Mme ROUSSEL (suppléante pour la classe CP-CE1)
- Bilan des travaux réalisés depuis le dernier conseil d'école :
 - Remplacement de la porte principale
 - Nouvelles fenêtres côté salle des fêtes dans la classe de Mme Launay
 - Installation de volets intérieur sur ces mêmes fenêtres.
 - Remplacement de la chaudière
 - Mise au norme PMR de l'entrée principale avec la rehausse du sol et un nouveau revêtement sur toute la cour
 - Actuellement, réalisation d'un bac à sable.
- Suggestions de travaux à réaliser :
 - Remplacer la porte d'entrée de la classe de Mme Bourd pour plus de sécurité et problème hermétique.

- Installer des portes papiers toilettes dans les toilettes du haut
- Résoudre le problème de sonnette
- Un Préau au niveau du grand portail.
- Installer un boîtier de signal lumineux avertissant une intrusion afin d'améliorer notre PPMS surtout avec le renforcement du plan vigipirate.

- Exercices PPMS
- Projets et sorties 2020-2021 : Thèmes de l'année : Les paysages

6- QUESTIONS DIVERSES

Portail famille

Il est rappelé que l'inscription des enfants aux activités périscolaire ne pourra prochainement n'être faite que par le portail famille. D'où l'importance que toutes les familles s'inscrivent. A terme, la facturation et le paiement des prestations se fera également via ce serveur.

Il est précisé qu'une modification ou annulation d'inscription est possible jusqu'à la veille de l'évènement afin d'apporter une plus grande souplesse aux familles.

D.G.F.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour intégrer les voiries qui le nécessitent dans le domaine public communal. La longueur de la voirie communale compose l'un des éléments de calcul de la DGF, et il n'a pas été revu depuis longtemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.

Suivent les signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
BERTREL Jérémy		MEIGNAN Fanny	
BREHIN Jean-Paul	Excusé	MENARD Vanessa	Excusée
BREHIN Régine		OGER Philippe	
BRUNEAU Mélinda		PICHOT Didier	
CHARPENTIER Lucie		RICHARD Aurélien	Excusé
De FARCY de PONTFARCY Béatrice		SASSIER Carol-Anne	
LAMY Raphaël	Excusé	TINNIERE Christophe	Excusé
LETREGUILLY Romain			